



Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 décembre 2017

N° 2017/12/11/09

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 42
Nombre de votants : 53

Date de convocation :
01 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept le onze décembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

Présents :	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCC
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD	Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Sophie BRÉAL
Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL	M. Dominique PELHATE
Mme Claudine DESMET	Mme Virginie LEFFRAY	M. Christophe BUDOR	Mme Stéphanie GUERRY
M. Hervé DIOT	M. Bruno VETTER	Mme Séverine MAYEUX	M. Jean-Marc ERNAULT
M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD
Mme Marie AGEZ	M. Jean-François PROVOST	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON
Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme JAOUANNET Evelyne	Mme KUROWSKA Carine	

Absents :	Mme Marion BELLARD absente qui donne pouvoir à Mme VIDAL Morgan
M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir	M. Dominique DURAND absent sans pouvoir
Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE	M. Dominique KACZMAREK absent qui donne pouvoir à Mme Carine KUROWSKA
M. Chantal LOUIS absente qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude MADIOT absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN
M. Christian NIEL absent sans pouvoir	Mme Sandrine PERRIER absente qui donne pouvoir à M. Jean-François PROVOST
M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Marielle DEPORT	Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Nathalie GIDON
M. Thierry SCHUFFENECKER absent qui donne pouvoir à Véronique BOUCHET-CLÉMENT	Mme Laurence VILLENAVE absente qui donne pouvoir à Jean-Pierre PETERMANN

Secrétaire de séance désigné : Madame Isabelle PLANTIN

Objet : Déclaration de la longueur de voirie dans le domaine communal

Rapporteur : MONSIEUR Vincent CROCC

Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est calculé en fonction de plusieurs critères dont la longueur de voirie publique communale (en mètre linéaire).

Comme chaque année, dans le cadre de la répartition de la DGF, il est nécessaire de communiquer cette information à la Préfecture notamment en cas de modifications liées à des constructions ou des transferts.

Le linéaire a évolué avec notamment la création de la commune nouvelle en date du 1^{er} janvier 2017, qui a réuni les communes de Châteaugiron, de Ossé et de Saint Aubin du Pavail.

Pour rappel, au titre de la DGF 2017, les longueurs de voirie communale déclarées étaient sur les 3 territoires historiques de :

- 31 794 mètres linéaires pour Châteaugiron (délibération n°2016-22-12-01 du 22/12/2016),
- 8 636 mètres linéaires pour Ossé (la délibération du 5/12/2016 déclarant 20 000 ml de voies communales n'ayant pas été validée, la longueur de voirie de l'année 2009 a donc été maintenue),
- 9 760 mètres linéaires pour Saint Aubin du Pavail (délibération n°16-43 du 13/09/2016).

Le total déclaré fin 2016 pour le territoire de la Commune nouvelle était donc de : **50 190 ml.**

Sont intégrées en 2017 dans le domaine public les nouvelles voies suivantes :

- territoire de Châteaugiron : rétrocession Tranche 4 et 5 ZAC de la Perdriotais, (délibération n°2016-22-12-12 du 22/12/2016 - annexe 1.9).		
Longueur à ajouter cette année sur Châteaugiron :		2 302 ml
- territoire de Ossé , suite à un nouveau recensement de l'ensemble des voies communales (voir cartographie en annexe 2.9), les longueurs à considérer sont :		
Longueur cumulée mesurée de :	13 635 ml	
Déduction des voiries déclarées en 2016 (inchangée depuis 2009) :	- 8 636 ml	
Longueur à ajouter cette année sur Ossé :	—————>	4 999 ml
Longueur à ajouter cette année sur la Commune Nouvelle :		7 301 ml
La longueur totale de la voirie communale pour la DGF 2018 sera de :		57 491 ml

(Tableau récapitulatif en annexe 3.9)

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 2016-22-12-12 du 22 décembre 2016 approuvant le transfert des équipements des tranches 4 et 5 de la ZAC de la Perdriotais dans le domaine public,
Vu le nouveau recensement des voies communales de Ossé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- valide le nouveau recensement de voirie communale sur le territoire de Ossé : 13 635 ml,
- valide la longueur de voirie communale,
- transfère les nouvelles voiries dont la longueur totale est de 7 301 ml en application de l'article 62 de la loi n°2004 – 1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit et d'intégrer cette voirie dans la base de calcul pour la DGF 2019,
- arrête la longueur de voirie qui sera déclarée pour la dotation globale de fonctionnement 2019 de la commune nouvelle à 57 491 mètres linéaires.

Certifié exécutoire par le maire,
 compte-tenu de la réception en préfecture
 le.....13 DEC 2017.....
 et de l'affichage ou la publication
 Le Maire,



Pour Copie Conforme

Le Maire,

Jean-Claude BELINE

MAIRIE DE CHATEAUGIRON
35410 CHATEAUGIRON

N° 2016-22-12-12

Envoyé en préfecture le 13/12/2017
Envoyé en préfecture le 03/01/2017
Reçu en préfecture le 13/12/2017
Reçu en préfecture le 03/01/2017
Affiché le
Affiché le
ID : 035-200064483-20161222-2016_22_12_12_09-DE
ID : 035-213500697-20161222-2016_22_12_12_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 DECEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION : Le quatorze décembre de l'an deux mille seize.

Nombre de conseillers en exercice : 29Nombre de présents : 21Nombre de votants : 27

L'an deux mille seize le 22 décembre à 20 heures, Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Françoise GATEL.

Présents : Mme Françoise GATEL ; M. Jean-Claude BELINE ; Mme Marielle DEPORT ; M. Yves RENAULT ; M. Philippe LANGLOIS ; Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT ; M. Thierry SCHUFFENECKER ; Mme Isabelle PLANTIN ; Mme Marie-Annick GICQUEL ; M. Georges GUYARD ; Mme Chantal LOUIS ; Mme Marie AGEZ ; M. Jean-Claude MADIOT ; Mme Marie-Françoise ROGER ; M. Christian BERNARD ; M. Jean-François PROVOST ; Mme Sandrine PERRIER ; Mme Nathalie GIDON ; M. Alban MARTIN ; Mme Marion BELLIARD ; M. Dominique KACZMAREK.

Absent(e)s excusé(e)s :

- M. Christian NIEL qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER
- Mme Chrystelle HERNANDEZ qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT
- M. Joël DEBROIZE qui donne pouvoir à M. Dominique KACZMAREK.
- Mme Magalie DOUARCHE-SALAÛN qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT
- M. Pascal GUISET qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE
- Mme Sophie BREAL qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT
- M. Erwan PITOIS absent sans pouvoir
- M. Gérard ROGEMONT absent sans pouvoir

Secrétaire de séance : Mme Isabelle PLANTIN

Objet : ZAC de la Perdriotais : rétrocession des voiries, réseaux et espaces communs des tranches 4 et 5.

Rapporteur : M. Jean-Claude BELINE

Dans le cadre du traité de concession d'aménagement de la ZAC de la Perdriotais, il a été prévu à l'article 5, un paragraphe intitulé « *Transfert des équipements publics* » où l'on peut notamment y lire que « *le concédant [la Commune de Châteaugiron] accepte le principe de la rétrocession dans le domaine public des équipements collectifs réalisés au titre de la ZAC* ».

Les travaux des tranches 4 et 5 de la ZAC de la Perdriotais étant achevés, il est possible de procéder à la rétrocession dans le domaine communal des parcelles mentionnées sur les plans parcellaires établis par Madame DECAMPS, géomètre expert (Annexes 1.12 et 2.12).

L'ensemble des parcelles à rétrocéder dans la tranche 4 représente une contenance de 3ha 10a 33ca répartie comme suit :

Désignation	Parcelles cadastrales	Contenance
Espace vert	ZB 658, 659, 660, 1097	2ha 18a 33ca
Espace de stationnement	ZB 661, 706, 707	6a 43ca
Chemin piéton	ZB 663	1a 71ca
Voirie	ZB 662, 672, 673	83a 86ca

Envoyé en préfecture le 13/12/2017
 Envoyé en préfecture le 03/01/2017
 Reçu en préfecture le 03/01/2017
 Affiché le 03/01/2017
 ID : 035-200064483-20171211-2017_12_11_09-DE
 ID : 035-213500697-20161222-2016_22_12_12_M-DE

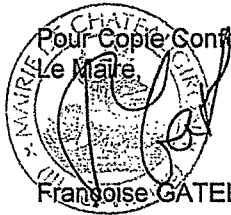
L'ensemble des parcelles à rétrocéder dans la tranche 5 représente une contenance de 1ha 60a 39ca répartie comme suit :

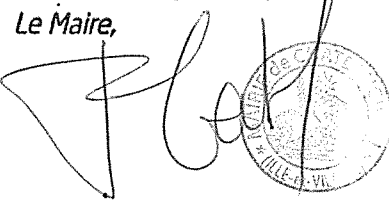
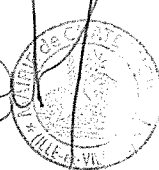
Désignation	Parcelles cadastrales	Contenance
Espace vert	ZB 763, 764, 765, 768	51a 91ca
Espace de stationnement	ZB 936	10a 78ca
Chemin piéton	ZB 762	28a 35ca
Voirie	ZB 933, 934, 935, 1022, 1023	69a 35ca

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu le code la voirie routière,
 Vu la délibération du 31 janvier 2008 approuvant le traité de concession de la ZAC de la Perdriotais,
 Vu les plans parcellaires établis par Mme DECAMPS, géomètre expert, relatifs aux tranches 4 et 5 de la ZAC de la Perdriotais,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- donne son accord sur la rétrocession par la SARL ZAC DE LA PERDRIOTAIS, dont le siège se situe 19 rue de Vienne à PARIS (75801), à la commune de Châteaugiron de la voirie, des espaces verts et des réseaux des tranches 4 et 5 de la ZAC de la Perdriotais conformément aux tableaux ci-dessus pour une contenance respective de 3ha 10a 33ca et de 1ha 60a 39ca;
- autorise le classement dans le domaine public communal de la voirie cadastrée :
 - section ZB 662, 672, 673 : rue Judith d'Acigné, allée des Marches de Bretagne, allée Robert d'Arbrissel, rue Jeanne de Penthièvre, allée Jeanne de France, allée Constance de Bretagne, rue Françoise de Foix, d'une surface totale de 8 386 m² ;
 - section ZB 933, 934, 935, 1022, 1023 : avenue du Connétable (en partie), rue Jean de Rieux et rue Philippe de Montauban, d'une surface totale de 6 935 m² ;
- précise que les frais et honoraires relatifs à la rétrocession sont à la charge exclusive du cédant ;
- autorise le Maire ou le premier adjoint à signer les actes de rétrocession qui seront établis par le notaire désigné par le cédant, en l'occurrence Maître Bertrand LE MOGUEDEC, notaire à Châteaugiron.
- notifiera cette décision aux services préfectoraux.

Pour Copie Conforme,
 Le Maire,

 Françoise GATEL

Certifié exécutoire par le maire,
 compte-tenu de la réception en préfecture
 le... 03 JAN 2017
 et de l'affichage ou la publication
 Le Maire,



Envoyé en préfecture le 03/01/2017
Reçu en préfecture le 09/04/2017

Affiché le

ID : 035-213500697-2016122-2016_22_12_12_MADE

PREFECTURE d'Ille-et-Vilaine
DIRECTION de l'ADMINISTRATION
COMMUNALE
1er Bureau

IMMEUBLES COMMUNAUX
AQUISITION

DECISION suivant délibération du Conseil Municipal en date du

PLAN PARCELLAIRE FIGURATIF au 1/2.000e
établi à l'aide du plan cadastral

ARRONDISSEMENT de RENNES
COMMUNE de CHATEAUGIRON
ZAC de la Perdiotais - 5e tranche

RETROCESSION à la Commune
de
CHATEAUGIRON



Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le **29 JAN 2017**
et de l'affichage ou la publication
Le Maire,

Références cadastrales		Situation nouvelle	
Situation ancienne		Commune de CHATEAUGIRON	
Sect	n°	Contenance	Contenance
ZB	762	28a35 a	ZB 762 28a35 a
ZB	763	33a79 a	ZB 763 33a79 a
ZB	764	4a31 a	ZB 764 4a31 a
ZB	765	9a36 a	ZB 765 9a36 a
ZB	768	4a45	ZB 768 4a45
ZB	933	1a57 a	ZB 933 1a57 a
ZB	934	1a17 a	ZB 934 1a17 a
ZB	935	0a40 a	ZB 935 0a40 a
ZB	936	10a78 a	ZB 936 10a78 a
ZB	1022	48a57	ZB 1022 48a57
ZB	1023	17a64	ZB 1023 17a64
1ha60a39		1ha60a39	

Contenances indiquées :

Parcelles avec suffixe a : Superficies réelles mesurées

Autres parcelles : Contenances cadastrales, ces parcelles n'ayant pas fait l'objet ni d'un mesurage, ni d'une définition contradictoire des limites exhaustifs.

Dressé et certifié par
le Géomètre Expert soussigné
à la Guerche, le 2016
Signature

Vu par le Maire,
(signature et cachet de la Mairie)

Envoyé en préfecture le 13/12/2017

Reçu en préfecture le 13/12/2017

Affiché le

ID : 035-200064483-20171211-2017_12_11_09

ANNEXE 2.12

Ref. : 2017/141

Dressé par **Nathalie DECAMPS**, Géomètre-Expert D.P.L.G. Urbaniste PRIMURA
35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE - Tél. 02.99.96.22.15 - Fax 02.99.96.11.06
35410 CHATEAUGIRON - Tél./Fax 02.99.37.67.04

Envoyé en préfecture le 13/12/2017

Reçu en préfecture le 13/12/2017

Affiché le

ID : 035-200064483-20171211-2017_12_11_09-DE

Dressé et certifié par
le Géomètre-Expert soussigné
à la Guerche, le 22/12/2016

Signature
(Signature)

Références cadastrales			
Situation ancienne	Situation nouvelle : DMFC n° 1061 du 22/12/2016		
SARL de la Parcellaire	Chne de CHATEAUGIRON SARL de la Parcellaire		
Sect. n°	Sect. n°		
Contenance	Contenance		
ZB 658	1a51 a	ZB 658	1a51 a
ZB 659	2a14 a	ZB 659	2a14 a
ZB 660	4a18 a	ZB 660	4a18 a
ZB 661	6a03	ZB 661	6a03
ZB 662	8a79	ZB 662	8a79
ZB 663	1a71 a	ZB 663	1a71 a
ZB 672	0a04 a	ZB 672	0a04 a
ZB 673	0a03 a	ZB 673	0a03 a
ZB 706	0a19 a	ZB 706	0a19 a
ZB 707	0a21 a	ZB 707	0a21 a
ZB 1056	3ha66a00	ZB 1097	2ha10a50
4ha5a83		3ha10a33	
4ha5a83		1ha55a50	
4ha5a83		1ha55a50	

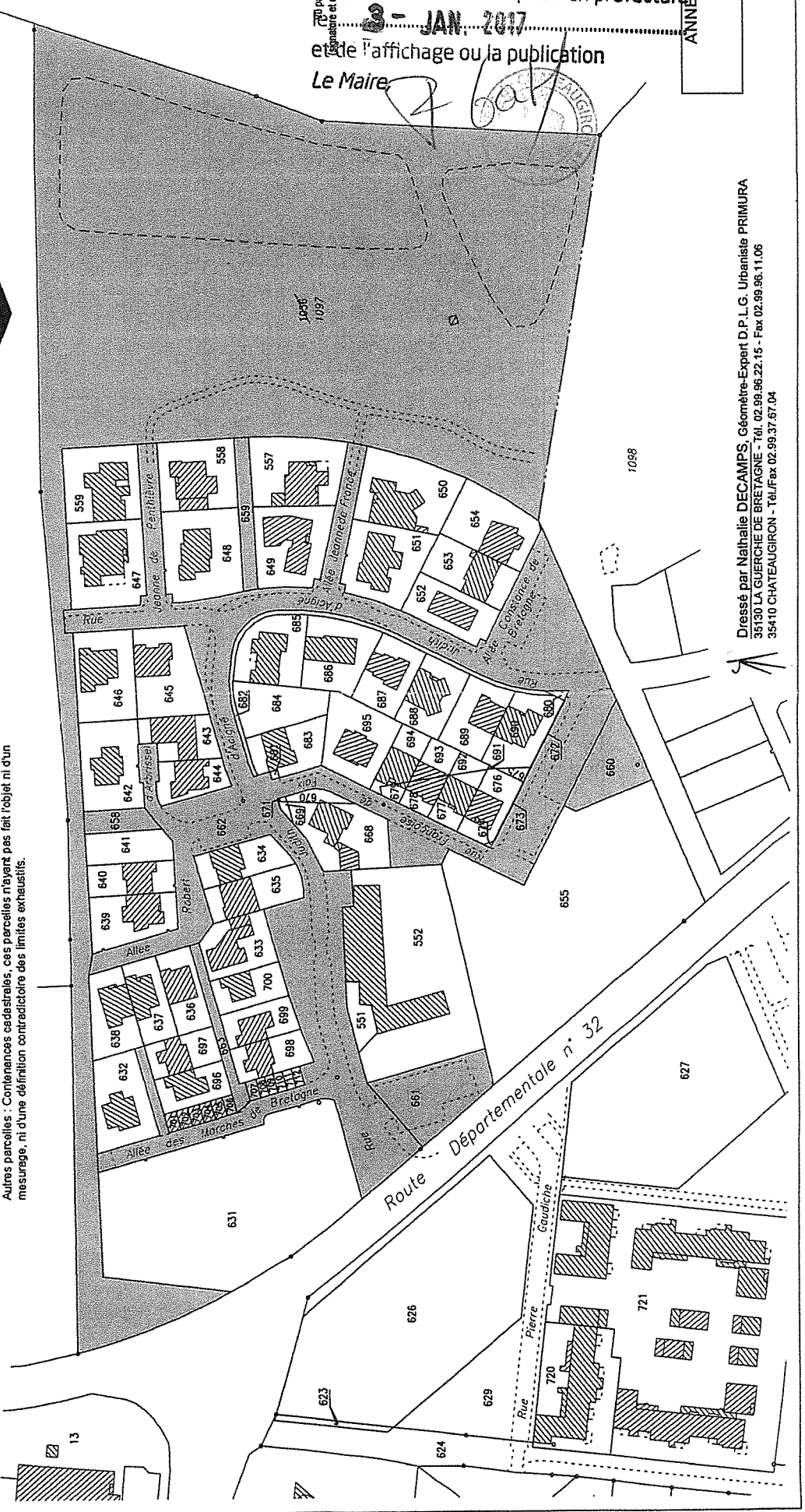
Parcelles avec suffixe a : Superficies réelles mesurées
Autres parcelles : Contenances cadastrales, ces parcelles n'ayant pas fait l'objet ni d'un mesurage, ni d'une délimitation contradictoire des limites exhaustifs.

PREFECTURE d'Ille-et-Vilaine
DIRECTION de l'ADMINISTRATION COMMUNALE
1er Bureau
ARRONDISSEMENT de RENNES
COMMUNE de CHATEAUGIRON
ZAC de la Perdirolais - 4e tranche

IMMEUBLES COMMUNAL
ACQUISITION

DECISION suivant délibération du Conseil Municipal en date du
RETROCESSION à la Commune de CHATEAUGIRON

PLAN PARCELLAIRE FIGURATIF au 1/1.250e
établi à l'aide du plan cadastral



Envoyé en préfecture le 13/12/2017
Reçu en préfecture le 13/12/2017
Affiché le
Certifié exécutoire par le maire, le 3 - JAN 2017
et de l'affichage ou la publication
Le Maire
ANNEXE 11
Réf. : 2010-161

Dressé par Nathalie DECAMPS, Géomètre-Expert D.P.L.G. Urbanisme PRIMURA
35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE - Tél. 02.99.96.22.15 - Fax 02.99.96.11.06
35410 CHATEAUGIRON - Tél./Fax 02.99.37.67.04



Envoyé en préfecture le 13/12/2017

Reçu en préfecture le 13/12/2017

Affiché le

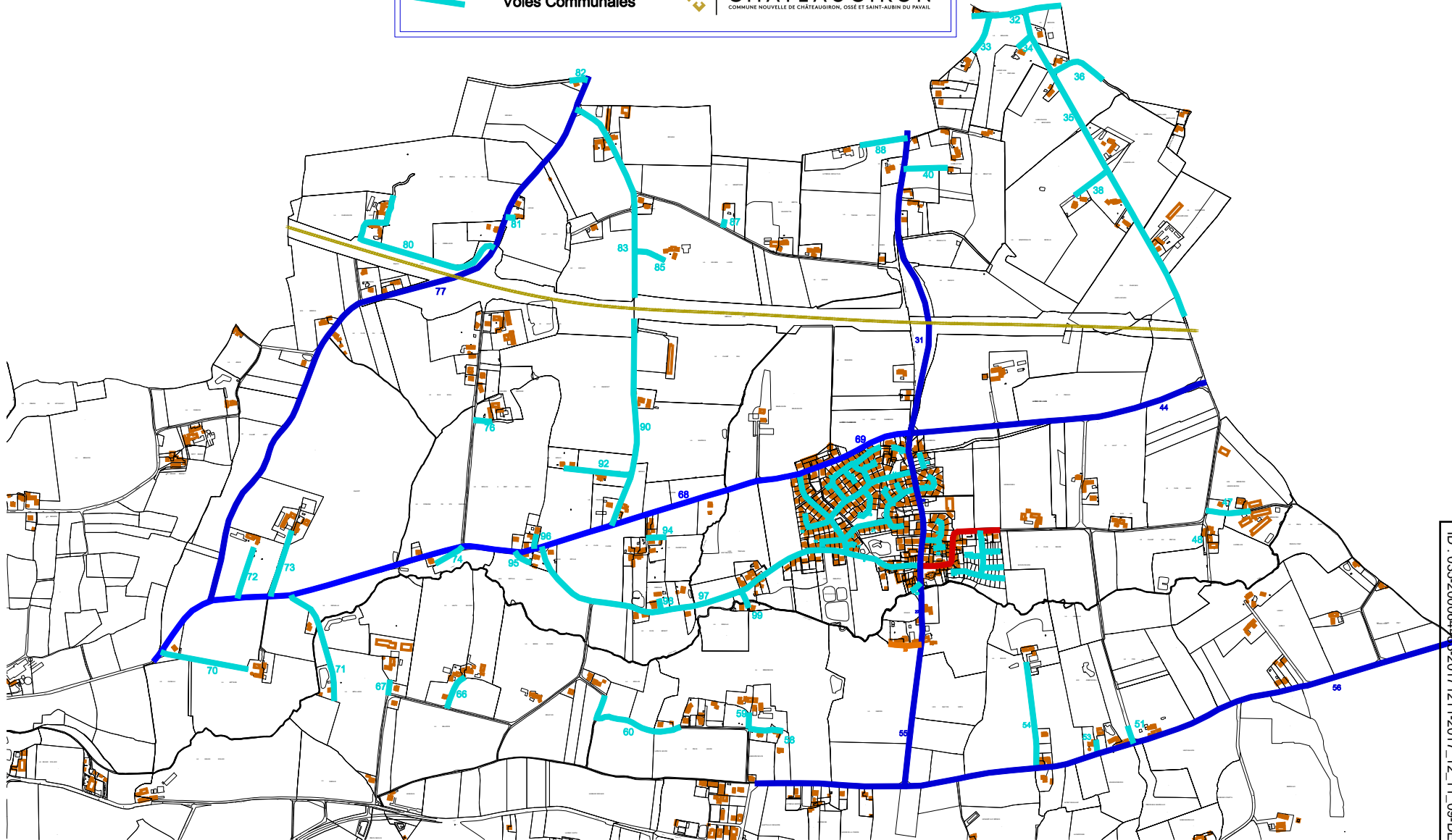
ID : 035-200064483-20171211-2017_12_11_09-DE

VOIRIE COMMUNALE - TERRITOIRE D'OSSE

-  Routes départementales
-  Voies Communales



CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSE ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL



Envoyé en préfecture le 13/12/2017
Reçu en préfecture le 13/12/2017
Affiché le
ID : 035-20006448-20171211-2017_12_11_09-DE

COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON

Regroupement de Châteaugiron, Ossé et St-Aubin-du-Pavail le 1er janvier 2017

**CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES
LISTE DES VOIES INTEGREES COURANT 2017****CHÂTEAUGIRON**
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Longueur de voirie communale au 1er janvier 2017

50 190 ml

L'inscription à la DGF 2018 des voies intégrées dans le domaine communal est soumise à 2 conditions :

- 1 Délibération de classement avant le 31/12/ 2016
- 2 Acte de cession de propriété signé à la date d'inscription

Longueur de voirie 2017 déclarée et validée en préfecture (DGF2018) :

Cumul des 3 communes	date de délibération du CM	longueur (ml)
Châteaugiron	22/12/2016	31 794
Ossé	05/12/2016	8 636
St-Aubin-du-Pavail	19/09/2016	9 760
Total Commune Nouvelle		50 190

la délibération du 5 décembre 2016 (déclarant 20 000 ml de voies communales) n'est pas validée.
La longueur déclarée de l'année précédente est donc maintenue.

ml, déclarée au 1er janvier 2017

MODIFICATIONS APPORTEES EN 2017

Secteur	origine	nom de la voie			longueur (ml)		Dates		Observations
	(constructeur, ex propriétaire...)	type	nom	détail par voie	total par opération	délibération de classement	acte de cession		
Voies à ajouter à la liste de DGF 2018									
suite aux rétrocessions officialisées en 2017									
promoteurs privés => commune									
Territoire de Châteaugiron ZAC de la Perdriots - tranche 4	OCDL - NEXITY Foncier Conseil	Rue	Judith	d'Acigné	314	1 579	délibération N° 2016-22-12-12 du 22 décembre 2016	en cours	
		allée	des	marches de Bretagne	76				
		allée	Robert	d'Arbrissel	124				
		Rue	Jeanne	de Penthièvre	108				
		allée	Jeanne	de France	51				
		allée	Constance	de Bretagne	40				
		Rue	Françoise	de Foix	143				
Territoire de Châteaugiron ZAC de la Perdriots - tranche 5	OCDL - NEXITY Foncier Conseil	Avenue	du	Connetable	317	723	délibération N° 2016-22-12-12 du 22 décembre 2016	en cours	extension de l'avenue
		Rue	Jean	de Rieux	213				
		Rue	Philippe	de Montauban	193				
Voies à ajouter à la liste de DGF 2018									
suite aux constructions de voies neuves en 2017									
par la Commune									
Territoire d'Ossé - mise à jour de la longueur de voirie	mesurage et actualisation de la longueur de voies communales (voir tableau justificatif et cartographie)	voies communales mesurées : 13 635 ml à déduire : 8636 ml déjà comptabilisés. Longueur à régulariser: 13 635 - 8 636 = 4 999 ml			4 999		11-déc.-17		
total voiries rétrocedées ou nouvelles					7 301	ml			

Total longueur de voirie à intégrer / DGF de 2019

7 301 ml

Longueur de voirie communale déclarée pour la DGF / 2019

57 491 ml

115% d'augmentation sur l'année



Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 11 décembre 2017

N° 2017/12/11/10

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 42
Nombre de votants : 53

Date de convocation :
01 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept le onze décembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

Présents :			
M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN	
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCC
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD	Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Sophie BRÉAL
Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL	M. Dominique PELHATE
Mme Claudine DESMET	Mme Virginie LEFFRAY	M. Christophe BUDOR	Mme Stéphanie GUERRY
M. Hervé DIOT	M. Bruno VETTIER	Mme Séverine MAYEUX	M. Jean-Marc ERNAULT
M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD
Mme Marie AGEZ	M. Jean-François PROVOST	M. Pascal GUISET	Mme Nathalie GIDON
Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme JAOUANNET Evelyne	Mme KUROWSKA Carine	

Absents :	
M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir	Mme Marion BELLIARD absente qui donne pouvoir à Mme VIDAL Morgan
Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE	M. Dominique DURAND absent sans pouvoir
M. Chantal LOUIS absente qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT	M. Dominique KACZMAREK absent qui donne pouvoir à Mme Carine KUROWSKA
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	M. Jean-Claude MADIOT absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL
M. Christian NIEL absent sans pouvoir	M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN
M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Marielle DEPORT	Mme Sandrine PERRIER absente qui donne pouvoir à M. Jean-François PROVOST
M. Thierry SCHUFFENECKER absent qui donne pouvoir à Véronique BOUCHET-CLÉMENT	Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Nathalie GIDON
	Mme Laurence VILLENAVE absente qui donne pouvoir à Jean-Pierre PETERMANN

Secrétaire de séance désigné : Madame Isabelle PLANTIN

Objet : Répartition des recettes des amendes de police

Rapporteur : Madame Véronique BOUCHET-CLEMENT

La répartition du produit des amendes de police est règlementée par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine précise que les demandes d'attribution des produits des amendes de police doivent leur être adressées avant le 31 janvier 2018.

Il y est aussi précisé qu'en « application des articles R 2334-10 et 2334-11, les sommes allouées seront utilisées au financement des projets d'aménagement suivants :

- Aires d'arrêt de bus sur tous types de voies en agglomération et sur voies communales, hors agglomération. (Les abribus sont exclus de ce dispositif) ;
- Plans de circulation concernant l'ensemble de l'agglomération (études et travaux) ;
- Parcs de stationnement en dehors des voies de circulation (en site propre) ;
- Feux de signalisation tricolores aux carrefours ;
- Signalisation des passages piétons, hors renouvellement ;
- Aménagements de sécurité sur voirie (radars pédagogiques) ;
- Aménagements piétonniers protégés le long des voies de circulation ;
- Pistes cyclables protégées le long des voies de circulation.

Dans tous les cas, les projets présentés s'inscriront dans une démarche de sécurité routière et les travaux ne devront pas avoir été réalisés.

Pour la commune de Châteaugiron, il est possible de présenter comme projet :

- Les travaux d'aménagements de voirie de l'avenue de Piré (4^{ème} tranche), dont le montant des aménagements sécuritaires est estimé à : **86 862,50 €**
- La création d'une piste cyclable le long de la RD463, sur le merlon en limite de commune de Domloup, entre la rue de Rennes et la rue de Montgazon.
L'aménagement est estimé à : **79 541,96 €**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles R. 2334-10 et suivants,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

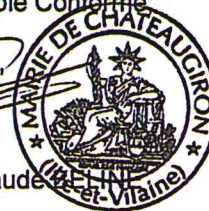
- **présente une demande de subvention dans le cadre des recettes des amendes de police pour les travaux d'aménagements de voirie pour :**
 - **avenue de Piré tranche 4, aménagement trottoirs et piste cyclable**
 - **piste cyclable le long de la voie de contournement, qui sera réalisée au premier semestre 2018.**

Le montant de la demande sera celui du montant des travaux sécuritaires pour ces 2 projets soit 166 404.46 €.

Pour Copie Conforme

Le Maire,

Jean-Claude



Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le 13 DEC 2017
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,





Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 décembre 2017

N° 2017/12/11/11

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 42
Nombre de votants : 53

Date de convocation :
01 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept le onze décembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

Présents :			
M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN	
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCC
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD	Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Sophie BRÉAL
Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL	M. Dominique PELHATE
Mme Claudine DESMET	Mme Virginie LEFFRAY	M. Christophe BUDOR	Mme Stéphanie GUERRY
M. Hervé DIOT	M. Bruno VETTIER	Mme Séverine MAYEUX	M. Jean-Marc ERNAULT
M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD
Mme Marie AGEZ	M. Jean-François PROVOST	M. Pascal GUISET	Mme Nathalie GIDON
Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme JAOUANNET Evelyne	Mme KUROWSKA Carine	

Absents :	
M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir	Mme Marion BELLIARD absente qui donne pouvoir à Mme VIDAL Morgan
Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE	M. Dominique DURAND absent sans pouvoir
M. Chantal LOUIS absente qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT	M. Dominique KACZMAREK absent qui donne pouvoir à Mme Carine KUROWSKA
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	M. Jean-Claude MADIOT absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL
M. Christian NIEL absent sans pouvoir	M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN
M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Marielle DEPORT	Mme Sandrine PERRIER absente qui donne pouvoir à M. Jean-François PROVOST
M. Thierry SCHUFFENECKER absent qui donne pouvoir à Véronique BOUCHET-CLÉMENT	Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Nathalie GIDON
	Mme Laurence VILLENAVE absente qui donne pouvoir à Jean-Pierre PETERMANN

Secrétaire de séance désigné : Madame Isabelle PLANTIN

Objet : ZAC de la Perdriotais à Châteaugiron – Bilan annuel 2016

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BELINE

Créée par délibération du 30 juin 2005, la ZAC de la Perdriotais est aménagée suivant le traité de concession conclu avec Nexity Foncier Conseil et OCDL LOCOSA (Groupe GIBOIRE).

Le traité de concession d'aménagement, d'une durée de 10 ans, approuvé par délibération du Conseil municipal du 31 janvier 2008, prévoyait :

- la réalisation des opérations foncières dans le périmètre de la ZAC représentant une emprise de 49ha 05a 45ca, avec une prévision de 763 logements dont 148 logements sociaux et 60 logements en accession sociale,
- les aménagements et équipements nécessaires,
- l'échéancier et la commercialisation des lots.

La commercialisation était prévue sur 6 ans et le bilan financier prévisionnel de la ZAC s'élevait à 26 131 000 € HT.

Des modifications d'adaptation sont intervenues depuis l'approbation de ce traité. Depuis 2008, les bilans annuels sont présentés et approuvés par délibération du Conseil municipal. Le bilan de l'année 2015 a été approuvé par délibération en date du 01 septembre 2016.

Le bilan annuel 2016 retrace l'état d'avancement de la ZAC, les perspectives et les prévisions 2017 (annexe 1.11).

Le bilan 2016 fait apparaître :

- Au niveau de la commercialisation au 31 décembre 2016 : 368 terrains ont été mis en vente (tranches 1 à 8), soit 100 % des lots à bâtir de la ZAC :
 - tous les lots des tranches 1, 2, 3, 4, 5 et 6 ont été actés,
 - au sein de la tranche 7, il reste 1 terrain réservé non acté et 1 terrain libre,
 - au sein de la tranche 8, 29 lots ont été actés, 15 sont réservés et 8 sont disponibles
- Concernant les lots groupés, pour le lot 4.33 une consultation et des négociations sont en cours
- sur les bases d'une programmation mixte (logements en accession libre et en accession sociale) et pour le lot 4.01 un redécoupage en 2 ilots est en projet (lot 4.1.1 sur la partie sud à destination d'un cabinet dentaire et le lot 4.1 en partie nord à destination de logements)
- Un bilan prévisionnel financier réactualisé de 27 806 610 € HT en recettes et 25 367 000 € en dépenses avec un résultat de l'aménageur avant impôt de 2 439 610 € HT.



**Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du 30 juin 2005 créant la ZAC de la Perdriotais,
Vu la délibération du 31 janvier 2008 approuvant le traité de concession conclu avec Nexity Foncier Conseil et OCDL LOCOSA (Groupe GIBOIRE),**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **approuve le bilan annuel 2016 de la ZAC de la Perdriotais.**

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....13 DEC. 2017.....
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,



Pour Copie Conforme

Le Maire,



Jean-Claude BELIN



Envoyé en préfecture le 13/12/2017

Reçu en préfecture le 13/12/2017

Affiché le

ID : 035-200064483-20171211-2017_12_11_11-DE

Annexe 1 du point 11

CHÂTEAUGIRON

ZAC DE LA PERDRIOTAIS



PRÉSENTATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL 2016



Lundi 4 décembre 2017



➤ **ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA ZAC**

- Avancement administratif
 - Les délibérations du Conseil Municipal
 - Les rétrocessions
- Avancement de la commercialisation
 - État de la commercialisation au 31/12/2016
 - Point sur les lots groupés
 - Tableau de synthèse
- Avancement des travaux de viabilisation
- Bilan financier au 31/12/2016

➤ **RÉALISÉ 2016 ET PRÉVISIONS 2017**

- Avancement des travaux de viabilisation
- Objectifs 2017



ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA ZAC



Les délibérations du conseil Municipal :

30/06/2005 : DCM tirant le bilan de la concertation et l'approuvant – DCM créant la ZAC.

31/08/2006 : DCM approuvant le programme des équipements publics et le dossier de réalisation.

31/01/2008 : DCM approuvant le traité de concession d'aménagement

11/2007 : Début de la commercialisation des lots (pour mémoire : le traité de concession prévoit 6 ans de commercialisation).

11/03/2009 : La ZAC est déclarée d'utilité publique par le préfet et les terrains correspondants cessibles. L'arrêté de cessibilité a été renouvelé deux fois.

09/2009 : Diagnostic archéologique négatif sur la propriété LUCAS.

24/12/2009 : Fin des fouilles archéologiques.

07/12/2011 : DCM approuvant la modification du cahier des charges de cessions de terrains – Délais d'exécution.

14/12/2012 : DCM approuvant le CPAP de la tranche 6 de la ZAC.

23/05/2013 : DCM approuvant les CPAP et CPTÉ des tranches 6 et 7.

28/08/2014 : DCM approuvant la modification du PLU et validant le nouveau schéma d'aménagement de la tranche 7.

10/12/2014 : Lancement des études pour modification de la tranche 8 (plan de composition et PLU).

27/08/2015 : Approbation de la mise à jour de CPAP et CPTÉ de la tranche 8 / Approbation du bilan annuel 2014 de la ZAC

18/09/2015 : Approbation du dossier de modification simplifiée du PLU, autorisant l'urbanisation de la tranche 8 sous forme de logements individuels.

La maîtrise foncière

La SARL est aujourd'hui titrée sur toute la surface de la ZAC.

Le montant total des acquisitions s'élève à 3.888 K€.

La rétrocession des espaces communs

2008 : rétrocession des emprises portant sur les chemins communaux et les équipements publics.

Le 31/07/2013 : rétrocession à la ville des espaces communs de la tranche 1.

Le 10/12/2013 : rétrocession à la ville des espaces communs de la tranche 2.

Le 18/06/2015 : rétrocession des espaces communs de la tranche 3 et du parc.

Aucune rétrocession actée sur l'année 2016

AVANCEMENT DE LA COMMERCIALISATION

Envoyé en préfecture le 13/12/2017

Recu en préfecture le 13/12/2017

Affiché le

ID : 035-200064483-20171211-2017_12_11_11-DE

Avancement de la commercialisation au 31/12/2016

Les lots à bâtir

- **100 % des lots à bâtir de la ZAC ont été mis en commercialisation, soit 368 terrains :**
 - tranche 1 : 84
 - tranche 2 : 65
 - tranche 3 : 12
 - tranche 4 : 28
 - tranche 5 : 39
 - tranche 6 : 46
 - tranche 7 : 42
 - tranche 8 : 52

- **Tous les lots des tranches 1 - 2 – 3 – 4 – 5 et 6 ont été actés.**
- **Tranche 7 : 1 terrain réservé non acté + 1 terrain libre.**
- **Tranche 8 : 29 lots ont été actés, 15 sont réservés et 8 disponibles.**

Les lots groupés

- Lot 3.01 – acté par le groupe GIBOIRE en 07/2014 – chantier achevé
- Lot 3.02 – acté par GFI Nexity en 11/2013 – chantier achevé
- Lot 5.01 – acté par GFI Nexity en 05/2015 – chantier achevé

Sur l'année 2016

- **Lot 4.33 – Consultation et négociations en cours sur les bases d'une programmation mixte (logements en accession libre et en accession sociale).**
- **Lot 4.01 : Projet de redécoupage en deux ilots :**
 - **Le lot 4.1.1, sur la partie sud, à destination d'un cabinet dentaire (négociations en cours).**
 - **Le lot 4.1, sur la partie nord, à destination de logements.**

Zoom sur les lots groupés de la tranche 4

Lot 4.1: Logements (Accession

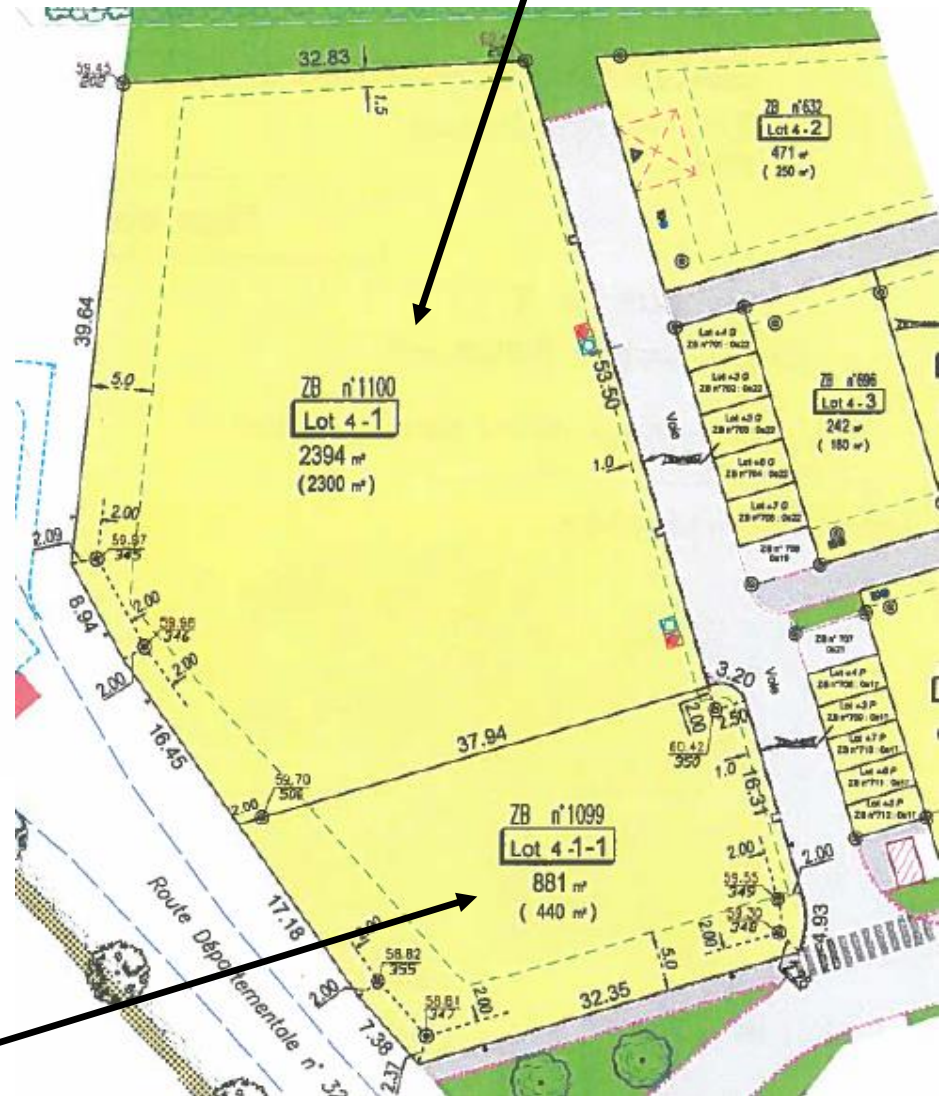
Envoyé en préfecture le 13/12/2017
Reçu en préfecture le 13/12/2017
Article L
ID: 035-200064483-20171211-2017_12_11_11-DE

Plan de Localisation figuratif



Lot 4.33 : Logements
(Accession Libre + accession Sociale)

Lot 4.1.1: Cabinet dentaire



État commercial au 31/12/2016

Envoyé en préfecture le 13/12/2017

Reçu en préfecture le 13/12/2017

Affiché le

ID : 035-200064483-20171211-2017_12_11_11-DE

Tranche	TERRAINS À BÂTIR				GROUPÉS & COLLECTIFS			
	Réservés	Actés	Disponibles	Total	Typologie	Réservés	Actés	Disponibles
1	0	84	0	84	lot 101 - Espacil		X	
2	0	65	0	65				
3	0	12	0	12	lot 301 - Giboire		X	
					lot 302 - GFI		X	
					lot 303 - Aiguillon		X	
					lot 304 - Espacil		X	
					lots 305 & 306	remplacé par 12 lots à bâtir		
				lots 307 à 310 - Espacil		X		
4	0	28	0	28	lot 4.1.1 – Cabinet dentaire			X
					lot 4.1 – non attribué			X
5	0	39	0	36	lots 4.33 – Non attribué			X
6	0	46	0	46	lots 501 & 502 - GFI		X	
7	1	40	1	42				
8	15	29	8	52	lots 601 à 606 – remplacés par 15 à 20 lots à bâtir			

AVANCEMENT DES TRAVAUX DE VIABILISATION à fin 2016

Envoyé en préfecture le 13/12/2017

Reçu en préfecture le 13/12/2017

Affiché le

ID : 035-200064483-20171211-2017_12_11_11-DE

PHASE 1

Voirie	Assainissement	Réseaux (souples + AEP)	Espaces verts Maçonnerie
--------	----------------	----------------------------	-----------------------------

Tranche 1

100 %

100 %

100 %

100 %

Tranche 2

100 %

100 %

100 %

100 %

Tranche 3

100 %

100 %

100 %

100 %

RÉTROCESSION EFFECTUÉE

AVANCEMENT DES TRAVAUX DE VIABILISATION

À fin 2016

Envoyé en préfecture le 13/12/2017
Reçu en préfecture le 13/12/2017
Affiché le [blanc]
ID : 035-200064483-20171211-2017_12_11_11-DE

PHASE 2

	Voirie	Assainissement	Réseaux (souples + AEP)	Espaces verts Maçonnerie
Tranche 4	100 %	100 %	100 %	100 %
Tranche 5	100 %	100 %	100 %	100 %
Tranche 6	100 %	100 %	100 %	100 %
Tranche 7	100 %	100 %	100 %	65 %
Tranche 8	40%	85%	75%	30%

BILAN FINANCIER

Envoyé en préfecture le 13/12/2017

Reçu en préfecture le 13/12/2017

Affiché le

ID : 035-200064483-20171211-2017_12_11_11-DE

Bilan prévisionnel du traité de concession – 11/02/2008

<i>DÉPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
Charge Foncière	3 874 000 €	Terrains à bâtir	
(y compris achat du foncier destiné aux équipements publics de superstructure)		Grands lots	16 537 000 €
		Petits lots	929 000 €
Participation aux équipements publics	3 100 000 €	Logements collectifs ou intermédiaires en accession à la propriété	4 182 000 €
Taxes, imprévus et entretien	440 000 €	Logements collectifs locatifs sociaux	352 000 €
Diagnostic archéologique préventif	170 000 €	Maisons individuelles groupées en accession à la propriété	1 451 000 €
Provision risque fouilles archéologiques	3 950 000 €	Prise en charge coût des fouilles archéologiques (à valider par arrêté préfectoral)	2 680 000 €
Travaux d'aménagement	7 645 000 €		
Honoraires d'étude	1 226 000 €		
Frais de suivi clientèle et de publicité	714 000 €		
Frais de gestion	1 907 000 €		
Frais financiers, assurances, frais divers, cautions	700 000 €		
	23 726 000 €	TOTAL	26 131 000 €

Résultat Aménageur avant impôt

2 405 000 €

BILAN FINANCIER

Envoyé en préfecture le 13/12/2017

Reçu en préfecture le 13/12/2017

Affiché le

ID : 035-200064483-20171211-2017_12_11_11-DE

Bilan financier actualisé – 31/12/2016

<i>DÉPENSES</i>		<i>RECETTES 2015</i>		<i>RECETTES 2016</i>
Charge Foncière	3 888 000 €	Terrains à bâtir	22 834 260 €	23 317 450 €
(y compris achat du foncier destiné aux équipements publics de superstructure)		Logements collectifs ou intermédiaires en accession à la propriété	1 091 160 €	1 091 160 €
Participation aux équipements publics	3 100 000 €	Logements collectifs locatifs sociaux (lots 1.01 - 3.02 -3.03 -3.04 - 6.01)	723 000 €	723 000 €
Taxes, imprévus et entretien	537 000 €	Logements collectifs accession sociale (lot 3.07-3.10)	314 000 €	314 000 €
Diagnostic archéologique préventif	170 000 €	Prise en charge coût des fouilles archéologiques suivant arrêtés préfectoraux	2 361 000 €	2 361 000 €
Fouilles archéologiques suivant arrêtés préfectoraux	3 478 000 €			
Travaux d'aménagement	9 260 000 €			
Honoraires d'étude	1 516 000 €			
Frais de suivi clientèle et de publicité	830 000 €			
Frais de gestion	1 888 000 €			
Frais financiers, assurances, frais divers, cautions	700 000 €			
25 367 000 €		TOTAL	27 323 420 €	27 806 610 €

Résultat Aménageur avant impôt

1 956 420 €

Résultat Aménageur avant impôt

2 439 610 €



RÉALISÉ 2016 et PERSPECTIVES 2017



AVANCEMENT DES TRAVAUX DE VIABILISATION

Envoyé en préfecture le 13/12/2017

Reçu en préfecture le 13/12/2017

Affiché le

ID : 035-200064483-20171211-2017_12_11_11-DE

Travaux à fin 2016

- Tranches 1, 2 et 3 : les travaux sont achevés et la mairie est propriétaire des espaces communs.
- Tranche 4, 5 et 6 : les travaux sont achevés
- Tranche 7 : les travaux sont achevés excepté les espaces verts
- Tranche 8 : lancement des travaux de viabilisation

Perspectives 2017

- Tranche 7 : les travaux seront achevés

OBJECTIFS 2017

Envoyé en préfecture le 13/12/2017

Reçu en préfecture le 13/12/2017

Affiché le

ID : 035-200064483-20171211-2017_12_11_11-DE

- Rétrocession des tranches 4, 5 et 6
- Réservation des lots groupés 4.1.1 et 4.33
- Finalisation de la commercialisation des lots à bâtir des Tranches 7 et 8 et donc de la ZAC